



DSNA

**SEMINAIRE PREPARATOIRE DES FOURNISSEURS DES SERVICES DE NAVIGATION  
AERIENNE (ANSP) DE LA REGION AFI A LA CMR 2012 DE L'UIT**

**DAKAR DU 20 AU 22 AVRIL 2011**

**THEME : PROTECTION ET NOUVEAUX ENJEUX DU SPECTRE DE FREQUENCES  
AERONAUTIQUES**

**RAPPORT**

Avril 2011

## *Sommaire*

1. <b>INTRODUCTION</b> .....	3
2. <b>OBJET ET OBJECTIFS DU SEMINAIRE</b> .....	3
3. <b>PARTICIPATION</b> .....	4
4. <b>DEROULEMENT DU SEMINAIRE</b> .....	4
5. <b>RESULTATS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</b> .....	5
6. <b>CLÔTURE DES TRAVAUX</b> .....	14
7. <b>ANNEXES</b> .....	15

## **1. INTRODUCTION**

Du 20 au 22 avril 2011, s'est tenu à Dakar dans les locaux de la Direction Générale de l'Agence pour la SECurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA,) un séminaire préparatoire des fournisseurs des services de la navigation aérienne de la Région AFI à la Conférence Mondiale des Radiocommunications 2012 (CMR-2012) de l'Union internationale des Télécommunications (UIT) programmée se tenir à Genève en Janvier et Février 2012.

## **2. OBJET ET OBJECTIFS DU SEMINAIRE**

2.1 L'objet de ce séminaire organisé par l'ASECNA, était de sensibiliser les participants sur les enjeux de plus en plus cruciaux du spectre des fréquences aéronautiques et sur l'importance de la gestion et de la protection du spectre de fréquences dédié à l'Aviation Civile.

2.2 Les objectifs principaux du séminaire étaient de contribuer à une meilleure préparation de la Région AFI à la CMR 2012 notamment à travers :

- La participation active des Organismes Fournisseurs de Services de la Navigation Aérienne (ANSP) de la Région AFI au sein des comités locaux de préparation de la CMR 2012 et la défense de la position de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) en matière de spectre aéronautique en relation avec les acteurs concernés ;
- le renforcement de la coordination dans le suivi, la gestion et la protection du spectre de fréquences aéronautiques ainsi que la lutte contre les brouillages intra et extra - bande aéronautique grâce à une coopération fructueuse entre toutes les parties prenantes.
- La conviction des Autorités de Régulation des Télécommunications sur la nécessité de ne pas appliquer des redevances pour l'exploitation des stations de télécommunications aéronautiques et l'utilisation des fréquences aéronautiques dans la fourniture des services de navigation aérienne destinés à assurer la sécurité des vies humaines et des aéronefs.

### **3. PARTICIPATION**

3.1 Organisé par l'ASECNA en coordination avec l'OACI et la DGAC Française, le séminaire a vu la participation effective et fructueuse des principaux acteurs intervenant dans la gestion, le suivi et la protection du spectre et notamment les bureaux régionaux de l'OACI (WACAF& ESAF), la DGAC Française, le bureau de l'UIT à Dakar (Sénégal), l'Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) du Sénégal, et l'Union Africaine de Radiodiffusion (UAR).

3.2. Le séminaire a également vu la participation de plusieurs fournisseurs de Services de la Navigation aérienne (ANSP) de la région AFI (FIR Roberts, GCAA (La Gambie), GCAA (Ghana), ENANA (Angola), ENNA (Algérie), des Autorités de l'Aviation Civile de la Région AFI (Afrique du Sud, Cameroun, Mali, Mauritanie, République Démocratique du Congo, Rwanda et Sénégal), du Projet de l'OACI pour la Somalie (CACAS), des délégués de l'ensemble des dix sept (17) Représentations de l'ASECNA dans ses pays membres, de la Délégation de l'ASECNA à Paris (DELP) et de la Direction Générale de l'ASECNA.

La liste nominative des participants est jointe en **Annexe A**.

### **4. DEROULEMENT DU SEMINAIRE**

4.1 L'ouverture et les travaux se sont déroulés dans la salle de conférence de la Direction Générale de l'ASECNA sous la présidence de Monsieur Wodiaba SAMAKE, Directeur de l'Exploitation Technique, représentant le Directeur Général de l'ASECNA, en présence de:

- Mme Evora MARGARIDA SAGNA, Représentante de l'UIT pour l'Afrique de l'ouest ;
- MM. François Xavier SALAMBANGA et Prosper ZO'O MINTO'O, respectivement Experts Régionaux en Communications, Navigation et Surveillance (CNS) des bureaux régionaux de l'OACI pour l'Afrique occidentale et Centrale (WACAF-Dakar) et l'Afrique Orientale et Australe (ESAF-Nairobi) ;
- M. Eric ALLAIX Chef de la Division Spectre radio et Fréquences à la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) de France ;
- M. Lawrence ADDO-YAO ATIASE, Directeur Général de l'Union Africaine de Radiodiffusion (UAR) ; et

- M. NIANE Khalilou, Chef Service Réseau de l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) du Sénégal

4.2 Les participants ont adopté l'ordre du jour comportant cinq points et les présentations y relatives ont été effectuées par les experts de l'UIT, de la DGAC/France, de l'OACI/WACAF, de l'OACI/ESAF, et de l'ASECNA. L'ordre du jour de la réunion figure en **Annexe B** au présent rapport.

4.3 Les différentes sessions du séminaire étaient présidées successivement par Messieurs Hugues AYINA, Bissa SOUGUE, François Xavier SALAMBANGA, Jean Patrick, RANDRIANASOLO, Prosper ZO'O MINTO'O, Eric DAMIBA et Khalilou NIANE.

Le secrétariat était assuré par Messieurs:

- Patrick RAKOTOMAHEFA, ASECNA Direction Générale
- Apollin KOMGUEM MAGNI, ASECNA Cameroun
- Aboubacar THIOUNE, ASECNA Sénégal
- Matho NIANGA GOMOU, FIR Roberts
- 

## **5. RESULTATS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

A l'issue des présentations et des discussions sur les points de l'ordre du jour, des recommandations et des conclusions ont été adoptées par le séminaire à l'attention des ANSP et, à travers eux, aux administrations de l'Aviation Civile qui sont en charge de porter certaines activités en découlant aux Autorités de Régulation des Télécommunications.

Ainsi, onze (11) recommandations et quatre (4) conclusions ont été formulées et leur liste figure en **Annexe C** au présent rapport.

### **5.1 Point 1 de l'ordre du jour : Etat des lieux réglementaires des fréquences aéronautiques et les institutions internationales et processus de recherche et d'assignation des fréquences.**

5.1.1 Le séminaire a noté avec satisfaction l'expérience de certains Etats dans la coordination, l'exploitation et la gestion des fréquences aéronautiques notamment à travers des MOU (Memorandum of Understanding). Au regard des difficultés encore persistantes dans d'autres Etats, le séminaire a formulé la recommandation suivante:

**RECOMMANDATION 2/1 : MISE EN PLACE D'UN CADRE FORMEL DE COORDINATION ENTRE REGULATEURS, AUTORITES DE L'AVIATION CIVILE ET FOURNISSEURS DES SERVICES DE LA NAVIGATION AERIENNE POUR LA GESTION DU SPECTRE AERONAUTIQUE**

*Le séminaire recommande la mise en place, au niveau de chaque Etat, d'un cadre formel de coordination entre le Régulateur des Télécommunications, le Régulateur de l'Aviation Civile et les fournisseurs des services de la Navigation Aérienne pour l'amélioration de l'exploitation, de la gestion, du suivi et de la protection du spectre et des fréquences aéronautiques.*

5.1.2 Le séminaire a noté que certaines Autorités de régulation des Télécommunications de la Région AFI appliquaient différents régimes de redevances (exonération, facturation) pour l'exploitation des stations aéronautiques et l'utilisation du spectre et des fréquences aéronautiques, et a appelé l'attention des Etats sur le caractère de service de sécurité publique des services aéronautiques fournis. Il a pris connaissance et s'est réjoui des engagements pris par les Autorités de l'Aviation Civile de la région AFI lors de la dix septième réunion du Groupe Africain de Planification et de Mise en Œuvre (APIRG/17) tenue à Ouagadougou , Burkina Faso du 02 Août 2010 à travers les Conclusions **17/36 Enregistrement des fréquences opérationnelles** et **17/38 : Non Application de redevances pour l'utilisation du spectre de fréquences aéronautiques**

En outre, il a souligné la nécessité de disposer de bases de données fiables et sécurisées pour une meilleure gestion des fréquences. Ce faisant elle a formulé la conclusion et la recommandation suivantes :

**CONCLUSION 2/1 : NOTIFICATION ET ENREGISTREMENT DES FREQUENCES AERONAUTIQUES**

*Le séminaire recommande aux ANSP et aux Autorités de l'Aviation Civile de mettre en œuvre les dispositions du Plan de navigation aérienne de la Région AFI relatives à la notification à l'OACI et à l'UIT des assignations des fréquences, et l'enregistrement auprès de l'UIT des fréquences utilisées pour les besoins aéronautiques en vue d'assurer leur protection, ce conformément à la conclusion 17/36 du groupe APIRG.*

## **RECOMMANDATION 2/2 : NON-APPLICATION DES REDEVANCES D'EXPLOITATION DES STATIONS AERONAUTIQUES ET D'UTILISATION DES FREQUENCES DU SPECTRE AERONAUTIQUE**

*Le séminaire recommande aux Autorités nationales de l'Aviation Civile de s'assurer que les Autorités de régulation des Télécommunications n'appliquent pas de redevances pour l'exploitation des stations aéronautiques et l'utilisation du spectre et des fréquences aéronautiques, compte tenu du caractère de service de sécurité publique des services aéronautiques, ce conformément à la conclusion 17/38 du groupe APIRG.*

5.1.3 Le séminaire a été informé sur les procédures de collecte, d'enregistrement et de veille des fréquences aéronautiques menées dans la région et noté l'importance d'améliorer ce processus à travers le renforcement des mécanismes et la mise en place d'outils appropriés par les Etats, les ANSP avec l'assistance de l'OACI et formulé la recommandation suivante :

## **RECOMMANDATION 2/3: MISE EN ŒUVRE DE BASES DE DONNEES FIABLES ET SECURISEES POUR LA GESTION DES FREQUENCES AERONAUTIQUES**

*Le séminaire recommande à :*

- a) l'OACI de poursuivre et finaliser le processus de mise en œuvre d'une base de données mondiale consolidée à partir des listes COM régionales, ainsi que du logiciel de planification des assignations des fréquences aéronautiques.*
- b) aux fournisseurs des services de la navigation aérienne / Autorités de l'Aviation Civile de mettre en place les mécanismes et les outils appropriés pour améliorer la gestion du spectre de fréquences aéronautiques (base de données, logiciels,...) et alimenter régulièrement la base de données régionale*

### **5.2 Point 2 de l'ordre du jour : Lutte contre les brouillages**

5.2.1 Le séminaire a noté avec beaucoup d'intérêt les exemples de traitement de brouillages aussi bien en Europe que dans la région AFI. Toutefois il a noté avec préoccupation l'accroissement des phénomènes de brouillage des fréquences aéronautiques dans la région AFI et dont les sources sont variées (exploitants aéronautiques, stations radio FM, WIMAX, faisceaux hertziens, fréquences porteuses de satellites...).

5.2.2 Il a souligné les difficultés rencontrées dans la lutte contre ces brouillages compte tenu de la répartition des sources qui peuvent être extra - bandes et extra - nationales et de l'absence de moyens techniques de surveillance/détection des interférences et des brouillages. Il en ressort la nécessité de coordinations tant au niveau national que régional et interrégional, et de l'acquisition de moyens de lutte contre les brouillages.

5.2.3 Compte tenu de la nécessité de disposer des équipements appropriés pour la détection et de la lutte contre le brouillage, le séminaire encourage à l'ASECNA à acquérir les moyens matériels nécessaires, y compris l'équipement de son avion laboratoire avec un matériel spécialisé pour intégrer les missions liées à la détection et la lutte contre le brouillage.

### **CONCLUSION 2/2 : STATISTIQUES ET ENQUETES SUR LES INTERFERENCES NUISIBLES AFFECTANT LES FREQUENCES ET LES BANDES AERONAUTIQUES**

*Le séminaire demande aux fournisseurs des services de la navigation aérienne de la région AFI :*

*a) d'accorder une importance particulière aux statistiques pour l'instruction et le traitement des interférences nuisibles, et par conséquent,*

*b) de prendre une part active dans les programmes nationaux destinés à éliminer les interférences sur les fréquences aéronautiques, et de notifier aux autorités nationales de l'Aviation Civile et de réglementation des Télécommunications, les interférences nuisibles persistantes constatées dans les centres d'exploitation, conformément aux articles 15 (section VI) – Procédure en cas d'interférence nuisible, et article 16 – Surveillance internationale du Règlement des radiocommunications de l'UIT. Le Plan de navigation aérienne de la Région AFI contient des éléments indicatifs à ce sujet.*

5.2.4 Le séminaire a également discuté des cas de brouillages transfrontaliers pouvant impacter sur la sécurité de la Navigation Aérienne et rendant ainsi complexe la problématique de traitement de ce type de brouillage. Il a souligné les difficultés de lutte contre ce type de brouillage en région AFI et a noté l'intérêt pour les parties prenantes à traiter ces problèmes à travers des mécanismes de coopération régionale. Le séminaire a formulé la recommandation suivante :

### **RECOMMANDATION 2/4 : COOPERATION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE BROUILLAGE**

*Le séminaire recommande aux ANSP de la Région AFI de mettre en place des mécanismes de coopération régionale, interrégionale et internationale (Intra ANSP AFI, AFI/MID, AFI/EUR...) en matière de détection et de lutte contre les brouillages de fréquences aéronautiques prenant en compte la complexité des brouillages d'origine transfrontalière ainsi que leur impact sur la sécurité de la navigation aérienne.*

### **5.3 Points 3 : Conférence Mondiale des radiocommunications : Position de l'OACI**

5.3.1 Le séminaire a noté avec intérêt le processus et les enjeux de la préparation d'une CMR aux niveaux national, régional, interrégional et international, mis en exergue les expériences de la DGAC Française, du Sénégal et d'autres pays Africains ainsi que des ANSP.

L'accent a été mis sur la coordination à ces différents niveaux, à travers des réunions préparatoires permettant l'harmonisation des positions, à l'instar du présent séminaire préparatoire à la CMR 2012 qui s'est tenu à Dakar du 20 au 22 avril 2011 dans cet esprit.

Le séminaire s'est convaincu qu'une bonne préparation de la CMR 2012 et la défense de la position de l'OACI étaient conditionnées par une participation active aux différents travaux préparatoires de la conférence et un soutien par les parties prenantes de la position de l'OACI au niveau national, régional et mondial,

Il a par conséquent formulé la conclusion et la recommandation suivantes :

#### **CONCLUSION 2/3 : PARTICIPATION DE L'AVIATION CIVILE AUX TRAVAUX PREPARATOIRES A LA CMR 2012 ET DEFENSE DE LA POSITION DE L'OACI**

*Le séminaire invite les ANSP en coordination avec les Autorités de l'Aviation Civile à :*

- a) participer activement aux travaux préparatoires à la CMR 2012 à l'échelle nationale et ce faisant;*
- b) défendre la position de l'OACI pour la CMR 2012 pour prise en compte dans les positions nationales harmonisées au niveau de la Région AFI*

#### **RECOMMANDATIONS 2/5 : PARTICIPATION DES ANSP ET DES AUTORITES DE L'AVIATION CIVILE DANS LES GROUPES DE TRAVAIL REGIONAUX : OACI/UIT/ANSP/ART/UAT**

*Le séminaire recommande aux ANSPs en coordination avec les Autorités de l'Aviation Civile de participer aux prochaines rencontres techniques sur la CMR-12 programmées par l'UAT, l'UIT, l'OACI en vue de s'assurer l'appui des Etats à la position de l'OACI.*

**5.4 Point 4 : les points de l'ordre du jour de la CMR-2012 ayant une importance primordiale pour le secteur aéronautique et l'état d'avancement des études à l'UIT-R et à l'ATU**

5.4.1 Le séminaire a été informé que certains états de la région AFI ont toujours leur noms qui figurent dans certains renvois du règlement des Radiocommunications de l'UIT renvois qui autorisent l'utilisation à titre secondaire de fréquences allouées notamment au service de radionavigation aéronautique par satellite. Il a pris note des engagements pris par les Autorités de l'Aviation Civile de la région AFI lors de la dix septième réunion du Groupe Africain de Planification et de Mise en Œuvre (APIRG/17) tenue à Ouagadougou , Burkina Faso du 02 au 06 Août 2010 à travers la Conclusion 17/35 *Suppression des renvois 5.330, 5.362B et 5.362C* qui prie instamment ces Etats à notifier à l'UIT la suppression les concernant.

La recommandation suivante a été prise :

**RECOMMANDATION 2/6 : SUPPRESSION DES RENVOIS CONCERNANT LES ETATS DE LA REGION AFI**

*Le séminaire recommande Etats de la Région AFI à supprimer les renvois les concernant qui figurent actuellement dans le Règlement des radiocommunications de l'UIT.*

5.4.2 Au cours de ses délibérations, le séminaire a noté et reconnu le bénéfice qui pourrait être tiré si les questions de l'enjeu et des menaces réelles sur le spectre aéronautiques pouvaient être portées au niveau des Hautes Autorités de la région AFI à travers la CAFAC, organisme spécialisé de l'Union Africaine sur les questions aéronautiques et demandé à l'OACI qui assure le secrétariat d'APIRG d'assister si besoin la CAFAC dans cette démarche. Elle a par conséquent formulé la recommandation suivante :

**RECOMMANDATION 2/7 : SENSIBILISATION DES HAUTES AUTORITES**

*Le séminaire recommande que :*

- a) la CAFAC, institution spécialisée de l'Union Africaine, sensibilise les plus hautes autorités de la Région AFI sur les questions relatives au spectre de fréquences aéronautiques et les enjeux majeurs y associés ;*
- b) L'OACI assiste, si besoin, la CAFAC dans cette démarche à travers les structures et mécanismes mis en place par le Groupe APIRG.*

5.4.3 Le séminaire a aussi discuté sur l'importance de l'harmonisation des positions nationales à la CMR avec celle de l'OACI. A travers les exemples donnés par le Sénégal, le Cameroun, le Mali, le Niger, la France et l'ASECNA, le séminaire a été mieux informé des différentes possibilités de démarches nationales pour permettre l'intégration de la position de l'OACI à celle des pays de la région AFI. L'Autorité de Régulation des Télécommunications du Sénégal a rappelé que la prochaine réunion préparatoire à la CMR 2012 du Groupe Africain se tiendra à Alger au mois de Juillet et l'OACI a insisté sur la nécessité d'une plus grande participation des représentants de l'aviation civile à cette importante réunion.

Le séminaire a par conséquent pris la Recommandation suivante :

### **RECOMMANDATION 2/8 : HARMONISATION DES POSITIONS NATIONALES AVEC LA POSITION DE L'OACI**

*En 2011, Le séminaire recommande qu'en vue de la prochaine réunion préparatoire de la CMR 2012 prévue en Algérie au mois de juillet, les Etats de la Région AFI*

*a) Harmonisent leurs positions nationales avec la position de l'OACI et ;*

*b) Assurent la participation effective des représentants de l'Aviation Civile dans les délégations nationales conduites par les autorités de réglementation des Télécommunications pour défendre cette position.*

### **5.5 Point 5 Coordination/Lobbying et partage d'expérience**

5.5.1 Le séminaire a bénéficié de la contribution du Bureau de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) pour l'Afrique de l'Ouest, de l'Union Africaine des Radiodiffusions (UAR), de l'OACI et de l'ARTP Sénégal et de la DGAC France qui ont tous insisté sur l'importance de la coordination et du lobbying aux plans national, régional et international dans la préparation de la CMR.

5.5.2 Le séminaire a en particulier recherché les cadres de coopération susceptibles d'être développés entre les ANSPs de la région AFI avec les organismes internationaux dont notamment l'OACI, l'UIT et les ANSP européennes.

Afin de définir des lignes directrices pour la gestion du spectre aéronautique dans la région AFI, il a paru nécessaire au séminaire d'adhérer à l'idée de la création d'un groupe de réflexion OACI/UIT/ANPS placé sous la coordination du bureau régional de l'IUT pour l'Afrique de l'Ouest.

Ce groupe agirait en concertation avec les organismes intervenant de l'industrie aéronautique candidats à l'utilisation du spectre aéronautique et les institutions gouvernementales concernées de la région AFI (Autorité de Régulation des Télécommunication, CAFAC, Institutions sous régionales chargées de l'aviation civile...)

Le séminaire a par conséquent formulé la conclusion suivante :

## **RECOMMANDATION 2/9: CREATION D'UN GROUPE DE REFLEXION OACI/UIT/ANSP**

*Le séminaire recommande la création d'un Groupe de réflexion OACI/UIT/ANSP placé sous la coordination du bureau régional de l'UIT, chargé de définir des lignes directrices pour la gestion optimum et la protection du spectre aéronautique dans la région AFI en concertation avec l'industrie de l'aviation civile, les autorités de l'Aviation Civile, les agences de régulation des Télécommunications et les institutions de coopération régionales chargées de l'aviation civile.*

5.5.3 Le séminaire a noté les limites en capacités d'ingénierie pour la gestion du spectre des fréquences en région AFI. Il a apprécié positivement les efforts entrepris par l'OACI dans ce domaine par l'organisation de séminaires, l'ASECNA dans l'acquisition de logiciel de prévision de propagation ionosphérique et a fait siennes les projets de conclusions sur la question, de la deuxième réunion du Groupe AFI de Gestion des Fréquences qui s'est tenue à Dakar du 18 au 19 Avril 2011 à Dakar.

5.5.4 Il a été conclu qu'une coopération régionale entre fournisseurs de service de la région AFI d'une part et internationale avec les fournisseurs de service de la région EUR pourrait permettre un partage des moyens et procédures de mise en place des capacités en ressources humaines (effectif et formation) nécessaires au développement des activités de gestion du spectre en zone AFI.

La recommandation suivante a été formulée :

## **RECOMMANDATION 2/10: COOPERATION REGIONALE ET INTERNATIONALE (ASPECTS MOYENS ET RENFORCEMENT DES CAPACITES)**

*Le séminaire recommande la mise en œuvre de mécanismes de coopération entre fournisseurs des services de la navigation aérienne de la région AFI d'une part et entre ANSP/AFI et ANSP/EUR d'autre part pour :*

- a) le développement des activités de gestion du spectre en zone AFI ;*
- b) le renforcement des capacités en termes de ressources humaines pour mieux s'adapter aux exigences futures de la gestion des fréquences et des enjeux futurs des systèmes CNS.*
- c) le partage d'expériences entre les différents acteurs ;*

5.5.5 Le séminaire a été informé sur les possibilités souvent offertes par l'UIT pour le renforcement des capacités opérationnelles des pays en voie de développement à travers des projets régionaux. Il a été reconnu la nécessité pour les ANSPs de la région AFI de bénéficier du soutien de l'UIT dans le domaine de la gestion du spectre de fréquence aéronautique. Afin d'élaborer un projet régional consolidé, le séminaire a demandé à l'OACI d'assurer la coordination des actions nécessaires avec l'UIT pour permettre à l'Aviation Civile de la région AFI de bénéficier de plans et de programmes de formation destinés à renforcer les capacités en ressources humaines pour la gestion optimum et la protection du spectre aéronautique.

**RECOMMANDATION 2/11 : COOPERATION OACI/ANSP/UIT DANS LE RENFORCEMENT DES CAPACITES OPERATIONNELLES**

*Le séminaire invite l'OACI et les ANSP à entreprendre la coordination nécessaire avec l'UIT pour permettre à l'Aviation Civile de bénéficier de plans et de programmes de formation existants et renforcer les capacités opérationnelles en matière de gestion de spectre pour la Région AFI.*

5.5.6 Le séminaire a apprécié la portée de ses délibérations et estime que les résultats fournis par ce forum d'échange méritaient d'être partagés au niveau de toute la région AFI pour permettre aux ANSPs de les enrichir ou d'en tirer partie pour consolider leur stratégie de préparation de la prochaine CMR. Le séminaire a donc chargé l'ASECNA, Rapporteur du Groupe Africain de Gestion des Fréquences Aéronautiques de diffuser en collaboration avec l'OACI, ses travaux au sein des groupes spécialisés et de saisir les institutions concernées par les futures actions telles que recensées dans le Plan d'action joint en **Annexe C** au présent rapport.

**CONCLUSION 2/4 : DIFFUSION DES RESULTATS DU SEMINAIRE AU NIVEAU DES GROUPES SPECIALISES (CAFAC, APIRG, AFI/FMG, UAT....)**

*Le séminaire demande au Rapporteur du Groupe Africain de Gestion des Fréquences (AFI/FMG/2) en collaboration avec l'OACI, de diffuser les résultats de ces travaux au niveau des groupes spécialisés (CNS/SG, APIRG, AFI/FMG, UAT,...) pour diligenter la prise en compte et de saisir les organismes régionaux et sous régionaux appelés à être impliqués dans le Plan d'Actions futures.*

## **6. CLÔTURE DES TRAVAUX**

La cérémonie de clôture a été ponctuée par quatre (04) interventions :

### **6.1 Intervention du Responsable de l'Exploitation des Télécommunications de l'ASECNA**

Le Responsable Exploitation des Télécommunications qui est le coordonnateur principal de ce séminaire a présenté au Directeur Général de l'ASECNA un résumé sur le déroulement, la participation, les sujets discutés, les objectifs attendus et les résultats atteints par le séminaire.

### **6.2 Intervention du Délégué du centre d'Alger porte parole des participants**

Par la voix du représentant de l'Algérie, les participants ont adressé une motion de remerciements au Directeur Général de l'ASECNA et son personnel pour avoir organisé et abrité cet important séminaire.

### **6.3 Intervention du Représentant des Bureaux Régionaux l'OACI**

L'Expert Régional Communication Navigation et Surveillance du Bureau Régional de l'OACI pour l'Afrique Occidentale et Centrale a au nom des Directeurs Régionaux des Bureaux régionaux de Nairobi et de Dakar remercié l'ASECNA pour avoir organisé ce séminaire et offert aimablement toutes les facilités pour la tenue de la deuxième réunion du Groupe Africain de Gestion des fréquences (AFI/FMG/2).

Il a fait l'économie des principales décisions, conclusions et recommandations issues de ces deux réunions , ainsi que leurs implications en terme de responsabilité (notamment pour l'ASECNA confirmée comme rapporteur du Groupe Africain de gestion des Fréquences auprès de l'ACP/WG/F, l'ATU et CNS/SG) dans l'exécution des programmes de travail qui en seront issus, et renouvelé l'engagement et la disponibilité de l'OACI à assister les Etats et les ANSPs de la région AFI dans le domaine de la gestion du spectre des fréquences aéronautiques tout en souhaitant pour ce faire un fort soutien de ses Etats à la positions de l'OACI pour la CMR 2012.

### **6.4 Intervention du Directeur Général de l'ASECNA**

Le Directeur Général a félicité les séminaristes pour le travail effectué pour aboutir à des conclusions et recommandations pertinentes qui sensibiliseront les différents participants à soutenir la position de l'OACI à la prochaine CMR2012 qui se déroulera à Genève.

Il a rassuré les participants de son appui dans la mise en œuvre des dispositions prises durant le séminaire.

Avant de déclarer la clôture des travaux, il a remercié les experts qui ont animé les travaux ainsi que tous les participants à ce séminaire et il a souhaité un bon retour aux participants dans leur foyer respectif.

**Fait à Dakar, le 22 avril 2011**

## **7. ANNEXES**

## Annexe A

### Liste des Participants

N°	PAYS/ORGANISATION	TITRES	TELEPHONE	E-MAIL
1	CAA/RWANDA	SABIITI Emmanuel	Head Airnavigation T.	esabiiti@caa.gov.fr
2	CAA/SOUTH AFRICA	TSHIFULARO Sigwavhulimu	Specialist frequency spectrum	sigwavhulimut@caa.co.za
3	ANAC/MALI	BA Oumar Mamadou	Directeur Sécurité et S.	oumar.ba@anac-mali.org
4	ANAC/AURITANIE	MOHAMED ABDELLAH	Ingénieur	mohamedanac@asecna.org
5	ANAC/SENEGAL	FALL Souleymane	Chief Service CNS	souleyfall2002@yahoo.fr
6	ARTP/SENEGAL	MANDIALY BODIAN	Responsable de la coordination.	mandialy.bodian@artp.sn
7	ARTP/SENEGAL	MBAYE Bara	Chief Service ingé. Plan;	bara-mbaye@artp.sn
8	ARTP/SENEGAL	NIANE Khalilou	Chief Serv. Gest. Réseaux	khalilouniane@artp.sn
9	ASECNA	TCHALLA Mayaba Habib	Chargé Maintenance IRE p.i	beninnet@asecna.org
10	ASECNA/REP Bénin	ZAMPOU Seyibo	Chargé Maintenance IRE	
11	ASECNA/REP Cameroun	KOMGUEM MAGNI Apollin	Commandant Aérodrome	komguemmgniapo@asecna.org
12	ASECNA/REP RCA	KIAPO François	Responsable Opérations	akiaps@yahoo.fr
13	ASECNA/REP Comores	CHANFI AHMAD Mohamed	Chargé Maintenance IRE	moh_chanfi@hotmail.fr
14	ASECNA/REP Congo	MABIALA MBABIA Gral Q. D.	Chief Unité Exp. TELECOM	mguiji@asecna.fr
15	ASECNA/REP Gabon	OBAME-EDOU Claire Josette	Responsable des opérations	zozoclaire@yahoo.fr
16	ASECNA/REP G. Bissau	ALBERTO DA TIGNA	Chief Unité Patrimoine	datignalbert@asecna.org
17	ASECNA/REP G.Equat	MBULU OBIANG Virgilio	Chief Unité Exp. TELECOM	mb_virgilio@yahoo.es
18	ASECNA/REP Madagascar	ANDRIANIERENANA Nary	Chief Unité TELECOM	andrianierenananar@asecna.org
19	ASECNA/REP Mali	DAGNOKO Aïfied	Chief Unité TELECOM	dagnokoalfred@yahoo.fr
20	ASECNA/REP Mauritanie	OULD TENEIGHMICH TALEB	Chargé Activ. Maintenance	mauritaniere@asecna.org
21	ASECNA/REP Niger	HAMI HASSANE El Hadji	Chief Unité TELECOM	alhassane_hami@yahoo.fr
22	ASECNA/REP Niger	MOUMOUNI Abdoul HAYOU	Chargé Maintenance IRE	ayou_m@hotmail.com
23	ASECNA/REP Sénégal	DIEME Saïdou	Chief CRT	saidoudieme@asecna.org
N°	ASECNA/REP Sénégal	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>TITRES</b>	<b>E-MAIL</b>
24	ASECNA/REP Sénégal	DIOUF Farba	Ingénieur Maintenance	diouffar2@asecna.org

25	ASECNA /REP Sénégal	DRAME Balla	Superviseur TELECOM	00221 77 557 23 88	balladra55@yahoo.fr
26	ASECNA /REP Sénégal	MBODJI Mamadou	Chief Bureau TELECOM	00221 76 388 60 62	mbodjimam@asecna.org
27	ASECNA /REP Sénégal	NDAO Maguèye Marame	Responsable Opérations	00221 33 869 23 07	ndaonag@asecna.org
28	ASECNA /REP Sénégal	SONKO Malamine	Chargé des serv. Météo	00221 33 869 23 58	sonkormal@asecna
29	ASECNA /REP Sénégal	THIOUNE Aboubacar	Chargé Maintenance IRE	00221 77 514 37 01	thiounabo@asecna.org
30	ASECNA /REP Tchad	BEMADJIBAYE Alkader	Chief TELECOM	00235 99 14 82 68	
31	ASECNA /REP Togo	AROUNA Rahimi Touré	Chargé Maintenance IRE	00228 911 98 61	arounarah@asecna.org
32	ASECNA DG	ABOULEKA Batchassiwé	Responsable CNS et MITO	00221 77 523 13 81	aboulekabati@asecna.org
33	ASECNA DG	AYINA AKILOTAN Cumbi II.	Chief Départ. Maintenance	00221 77 644 40 54	ayinahugasecna.org
34	ASECNA DG	BA Khadiatou	Chargé de communication		bakha@asecna.org
35	ASECNA DG	BACKOBI J.U	Chargé d'Activ. RCD	00221 77 416 11 09	backobijos@asecna.org
36	ASECNA DG	DAMIBA Eric Armand	Chargé Activ. COM	00221 33 869 51 36	damibaeri@asecna.org
37	ASECNA DG	DIAKITE Micheline	Secrétaire	00221 33 869 56 46	diakiticmic@asecna.org
38	ASECNA DG	DIALLO Oumar	Ingenieur Aéronautique	00221 77 704 69 02	o_yacine@yahoo.fr
39	ASECNA DG	EKHIZI AMADOU	Chargé activ. Gest. format.	00221 77 648 30 24	ekhiziama@asecna.org
40	ASECNA DG	FOFANA Makan	Responsabl aff. Jur. Assur.	00221 77 653 92 80	fofanamak@asecna.org
41	ASECNA DG	HOUNKPATIN Ernest V.	Ingenieur TELECOM	00221 77 664 47 46	hemest@asecna.org
42	ASECNA DG	KAG-TEUBE Ngartabé	Cadre Télécom	00221 77 643 97 09	kagteubenga@asecna.org
43	ASECNA DG	KITAGOTO Ndobian	Chargé affaires générales	00221775782046	kitagotondo@asecna.org
44	ASECNA DG	KOWET Emmanuel Davy	Cadre Sécurité	00221771145853	kowetemi@asecna.org
45	ASECNA DG	MBAYE Mbayang Guèye	Chargée Qualité	00221 33 869 56 11	gucyemba@asecna.org
46	ASECNA DG	NDOLO BAKITA Albert	Cadre Télécom	00221774009434	ndolobakitaalb@asecna.org
47	ASECNA DG	NGANAN Jorim	Ingenieur CV	00221 77634 10 30	ngananjor@asecna.org
48	ASECNA DG	NGOMA MBY Alain	Chargé d'activ. OPS ATS	00221 77 208 56 16	ngoma_mbyala@asecna.org
49	ASECNA DG	NGOUAKA Dieudonné	Chargé d'activ. Météo	00221 33 869 57 14	ngouakadie@asecna.org
50	ASECNA DG	NOUMEN Pierre	CFRD P.I.	00221 77 819 63 99	noumenpie@asecna.org
51	ASECNA DG	RAKOTOMAEHEFA Patrick	Chargé d'activ. Télécom	00221338695742	rakotomaehefapat@asecna.org
52	ASECNA DG	RANDRIANASOLO J. Patrick	Responsable Ex. TELECOM	0022177 149 07 78	randrianasolopat@asecna.org
53	ASECNA DG	SANTANNA Abdel Naset			santannabd@asecna.org

N°	ORGANISATION	NOM ET PRENOMS	TITRES	TELEPHONE	E-MAIL
54	ASECNA DG	SEYE Annette Alexia Sow	Secrétaire	00221 33 869 57 47	<a href="mailto:seyeann@asecna.org">seyeann@asecna.org</a>
55	ASECNA DG	SIBITANG MINGO Aladjou	Cadre Télécom	00221774936867	<a href="mailto:sibitangd@hotmail.com">sibitangd@hotmail.com</a>
56	ASECNA DG	SIDIBE Souleymane		00221 33 849 68 48	<a href="mailto:sidibesou@asecna.org">sidibesou@asecna.org</a>
57	ASECNA DG	SOUGUE Bissa	Aeronautical T. manager	00 221776542355	<a href="mailto:souguebis@asecna.org">souguebis@asecna.org</a>
58	ASECNA DG	SY Aissatou	Chargée d'Etudes	00221 33 869 52 21	<a href="mailto:syais@asecna.org">syais@asecna.org</a>
59	ASECNA DG	SY Oumar Ben Khatab	Chargé d'Activités COM	00221 33 869 51 15	<a href="mailto:syuum@asecna.org">syuum@asecna.org</a>
60	ASECNA DG	TAGNE Joseph	Responsable Re. Dév. Plan.	00221 33 820 75 25	<a href="mailto:tagnejos@asecna.org">tagnejos@asecna.org</a>
61	ASECNA DG	TIORO Bakary	Responsable ATS	00221 77 784 90 36	<a href="mailto:batioro@yahoo.fr">batioro@yahoo.fr</a>
62	ASECNA DG	WARMA Pasigonde	Ingénieur Electronicien	00221 77 544 90 14	<a href="mailto:warmapas@asecna.org">warmapas@asecna.org</a>
63	CAA/CAMEROUN	NTONGMO Pierre Olivier	Chief Service CNS	00237 22 03 19 48	<a href="mailto:ntongmo@yahoo.de">ntongmo@yahoo.de</a>
64	CAA/DRC	KASONGO Benny	Directeur Cons. Nav. A	00243813646404	<a href="mailto:benny.kasongo@ties.itu.int">benny.kasongo@ties.itu.int</a>
65	ICAO CACAS SOMALIA	LUSAMBILI MOSES	Engineer	00254207622785	<a href="mailto:moses.lusambili@icao.unon.org">moses.lusambili@icao.unon.org</a>
67	DELPA	AHOUANANATH Athanase	Responsable SIA	0033144950738	<a href="mailto:ahouananath@asecna.org">ahouananath@asecna.org</a>
67	DGAC	ALLAIX Eric	chef Pôle Fré. et Spectre	00336 13 16 52 23	<a href="mailto:eric.allaix@aviation-civile.gouv.fr">eric.allaix@aviation-civile.gouv.fr</a>
68	ASECNA/EAMAC	GOROU Ernest	Instructeur	0022790313938	<a href="mailto:gorouern@asecna.org">gorouern@asecna.org</a>
69	ASECNA	ZABSONRE Kisito	Instructeur Elec. & inform.	00227 96 88 90 95	<a href="mailto:zabsonrekis@asecna.org">zabsonrekis@asecna.org</a>
70	ENANA/ANGOLA	BERNADINO SALVADOR L. C.	Chief ATS planning Divis.	00244923415378	<a href="mailto:bernardinocarlos@hotmail.com">bernardinocarlos@hotmail.com</a>
71	ENANA/ANGOLA	DOMINGOS VAMBANO Rafael	Engineer	00244923501656	<a href="mailto:domingovambanu@hotmail.com">domingovambanu@hotmail.com</a>
72	ENNA/ALGERIE	LAMANI AMMAR	Chief Département	00213 661 93 02 20	<a href="mailto:amar_lamani@enna.dz">amar_lamani@enna.dz</a>
73	GAMBIA CAA	SULAYMAN J. JABANG	Director Air Nav. Service	00220 44 72 730	<a href="mailto:junkung78@hotmail.com">junkung78@hotmail.com</a>
74	GAMBIA CAA	FALU CHEBO NIJE	Engineer	002203359919	<a href="mailto:falunije@yahoo.com">falunije@yahoo.com</a>
75	GAMBIA CAA	MALANG TOURAY	Director of Engineering	002203359904	<a href="mailto:ma2rav@hotmail.com">ma2rav@hotmail.com</a>
76	GHANA CAA	APEAGYEI Frank	Frequency Management	00233 244 816 782	<a href="mailto:fkapeagyei@yahoo.fr">fkapeagyei@yahoo.fr</a>
77	ICAO CACAS SOMALIA	NZIOKI Jackson	Chief Aerocom officer	00254 76 22785	<a href="mailto:jackson.nzioki@icao.unon.org">jackson.nzioki@icao.unon.org</a>
78	OACI	ZO'O MINTO'O Prosper	Expert Régional A.O. et A.A.	00254 207 622 367	<a href="mailto:prosper.zoomintoo@icao.unon.org">prosper.zoomintoo@icao.unon.org</a>
79	OACI	SALAMBANGA François Xavier	Expert Régional	00221 76 683 28 07	<a href="mailto:fsalambanga@dakar@icao.int">fsalambanga@dakar@icao.int</a>
80	ROBERTS FIR	MATHO NIANGA GOMOU	Radio Engineer	0023 16591129	<a href="mailto:mathokenyanta@yahoo.fr">mathokenyanta@yahoo.fr</a>
81	ROBERTS FIR	S. MOSES SA YEH	Technician	002316143315	<a href="mailto:sayehson1@yahoo.com">sayehson1@yahoo.com</a>
82	UAR	BA Oumar	Observateur	00221 569 66 92	<a href="mailto:oba@arts.sn">oba@arts.sn</a>
83	UIT	MAGARIDA Evora SAGNA	Représentante pour l'A.O.	00221 33 849 77 20	<a href="mailto:margarida.evora@itu.int">margarida.evora@itu.int</a>

## **Annexe B**

### **Ordre du jour**

***Point 1 :** Etat des lieux réglementaire des fréquences aéronautiques et les institutions internationales et processus de recherche et d'assignation des fréquences.*

***Point 2 :** Lutte contre les brouillages.*

***Point 3 :** Conférence Mondiale des Radiocommunications (CMR) : position de l'OACI.*

***Point 4 :** Les points de l'ordre du jour de la CMR 2012 ayant une importance primordiale pour le secteur aéronautique : 1.3 ; 1.4 ; 1.7 et l'état d'avancement des études à l'UIT-R et à l'ATU.*

***Point 5 :** Procédures de soumission des besoins aéronautiques à la CMR.*

## Annexe C - Liste des Conclusions et Recommandations

<p><b>Point 1</b> de l'ordre du jour</p>	<p><b>Etat des lieux réglementaires des fréquences aéronautiques et les institutions internationales et processus de recherche et d'assignation des fréquences</b></p>
<p><b>Recommandation 2/1 :</b></p>	<p><b>MISE EN PLACE D'UN CADRE FORMEL DE COORDINATION ENTRE REGULATEURS, AUTORITES DE L'AVIATION CIVILE ET FOURNISSEURS DES SERVICES DE LA NAVIGATION AERIENNE POUR LA GESTION DU SPECTRE AERONAUTIQUE</b></p> <p><i>Le séminaire recommande la mise en place, au niveau de chaque Etat, d'un cadre formel de coordination entre le Régulateur des Télécommunications, le Régulateur de l'Aviation Civile et les fournisseurs des services de la Navigation Aérienne pour l'amélioration de l'exploitation, de la gestion, du suivi et de la protection du spectre et des fréquences aéronautiques.</i></p>
<p><b>Conclusion 2/1</b></p>	<p><b>NOTIFICATION ET ENREGISTREMENT DES FREQUENCES AERONAUTIQUES</b></p> <p><i>Le séminaire recommande aux ANSP et aux Autorités de l'Aviation Civile de mettre en œuvre les dispositions du Plan de navigation aérienne de la Région AFI relatives à la notification à l'OACI et à l'UIT des assignations des fréquences, et l'enregistrement auprès de l'UIT des fréquences utilisées pour les besoins aéronautiques en vue d'assurer leur protection, ce conformément à la conclusion 17/36 du groupe APIRG.</i></p>
<p><b>Recommandation 2/2</b></p>	<p><b>NON-APPLICATION DES REDEVANCES D'EXPLOITATION DES STATIONS AERONAUTIQUES ET D'UTILISATION DES FREQUENCES DU SPECTRE AERONAUTIQUE</b></p> <p><i>Le séminaire recommande aux Autorités nationales de l'Aviation Civile de s'assurer que Autorités de régulation des Télécommunications n'appliquent pas de redevances pour l'exploitation des stations aéronautiques et l'utilisation du spectre et des fréquences aéronautiques, compte tenu du caractère de service de sécurité publique des services aéronautiques, ce conformément à la conclusion 17/38 du groupe APIRG</i></p>

<p><b>Recommandation 2/3:</b></p>	<p><b>MISE EN ŒUVRE DE BASES DE DONNEES FIABLES ET SECURISEES POUR LA GESTION DES FREQUENCES AERONAUTIQUES</b></p> <p><i>Le séminaire recommande à :</i></p> <p>a) <i>l'OACI de poursuivre et finaliser le processus de mise en œuvre d'une base de données mondiale consolidée à partir des listes COM régionales, ainsi que du logiciel de planification des assignations des fréquences aéronautiques.</i></p> <p>b) <i>aux fournisseurs des services de la navigation aérienne / Autorités de l'Aviation Civile de mettre en place les mécanismes et les outils appropriés pour améliorer la gestion du spectre de fréquences aéronautiques (base de données, logiciels,...) et alimenter régulièrement la base de données régionale</i></p>
<p><b>Point 2 de l'ordre du jour</b></p>	<p><i>Lutte contre les brouillages</i></p>
<p><b>Conclusion 2/2 :</b></p>	<p><b>STATISTIQUES ET ENQUETES SUR LES INTERFERENCES NUISIBLES AFFECTANT LES FREQUENCES ET LES BANDES AERONAUTIQUES</b></p> <p><i>Le séminaire demande aux fournisseurs des services de la navigation aérienne de la région AFI :</i></p> <p>a) <i>d'accorder une importance particulière aux statistiques pour l'instruction et le traitement des interférences nuisibles, et par conséquent,</i></p> <p>b) <i>de prendre une part active dans les programmes nationaux destinés à éliminer les interférences sur les fréquences aéronautiques, et de notifier aux autorités nationales de l'Aviation Civile et de réglementation des Télécommunications, les interférences nuisibles persistantes constatées dans les centres d'exploitation, conformément aux articles 15 (section VI) – Procédure en cas d'interférence nuisible, et article 16 – Surveillance internationale du Règlement des radiocommunications de l'UIT. Le Plan de navigation aérienne de la Région AFI contient des éléments indicatifs à ce sujet.</i></p>

<u>Recommandation 2/4</u>	<p><b>COOPERATION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE BROUILLAGE</b></p> <p><i>Le séminaire recommande aux ANSP de la Région AFI de mettre en place des mécanismes de coopération régionale, interrégionale et internationale (Intra ANSP AFI, AFI/MID, AFI/EUR...) en matière de détection et de lutte contre les brouillages de fréquences aéronautiques prenant en compte la complexité des brouillages d'origine transfrontalière ainsi que leur impact sur la sécurité de la navigation aérienne</i></p>
<u>Point 3</u>	<p><b>Conférence Mondiale des radiocommunications : Position de l'OACI</b></p>
<u>Conclusion 2/3 :</u>	<p>Participation de l'Aviation Civile aux travaux préparatoires à la CMR 2012 et défense de la position de l'OACI</p> <p><i>Le séminaire invite les ANSP en coordination avec les Autorités de l'Aviation Civile à :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>a) participer activement aux travaux préparatoires à la CMR 2012 à l'échelle nationale ;</i></li> <li><i>b) et, ce faisant, défendre la position de l'OACI pour la CMR 2012 pour prise en compte dans les positions nationales harmonisées au niveau de la Région AFI</i></li> </ul>
<u>Recommandation 2/5 :</u>	<p><b>PARTICIPATION DES ANSP ET DES AUTORITES DE L'AVIATION CIVILE DANS LES GROUPES DE TRAVAIL REGIONAUX : OACI/UIT/ANSP/ART/UAAT</b></p> <p><i>Le séminaire recommande aux ANSP en coordination avec les Autorités de l'Aviation Civile de participer aux prochaines rencontres techniques sur la CMR-12 programmées par l'UAAT, l'UIT, l'OACI en vue de s'assurer l'appui des Etats à la position de l'OACI.</i></p>
<u>Point 4 :</u>	<p><i>les points de l'ordre du jour de la CMR-2012 ayant une importance primordiale pour le secteur aéronautique et l'état d'avancement des études à l'UIT-R et à l'ATU</i></p>
<u>Recommandation 2/6 :</u>	<p><b>SUPPRESSION DES RENVOIS CONCERNANT LES ETATS DE LA REGION AFI</b></p> <p><i>Le séminaire recommande Etats de la Région AFI à supprimer les renvois les concernant qui figurent actuellement dans le Règlement des radiocommunications de l'UIT</i></p>

<p><b>Recommandation 2/7 :</b></p>	<p><b>SENSIBILISATION DES HAUTES AUTORITES</b></p> <p><i>Le séminaire recommande que :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) <i>la CAFAC, institution spécialisée de l'Union Africaine, sensibilise les plus hautes autorités de la Région AFI sur les questions relatives au spectre de fréquences aéronautiques et les enjeux majeurs y associés ;</i></li> <li>b) <i>L'OACI assiste, si besoin, la CAFAC dans cette démarche à travers les structures et mécanismes mis en place par le Groupe APIRG</i></li> </ul>
<p><b>Recommandation 2/8</b></p>	<p><b>HARMONISATION DES POSITIONS NATIONALES AVEC LA POSITION DE L'OACI</b></p> <p><i>Le séminaire recommande qu'en vue de la prochaine réunion préparatoire de la CMR 2012 prévue en Algérie au mois de juillet, les Etats de la Région AFI</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) <i>harmonisent leurs positions nationales avec la position de l'OACI et ;</i></li> <li>b) <i>Assurent la participation effective des représentants de l'Aviation Civile dans les délégations nationales conduites par les autorités de réglementation des Télécommunications pour défendre cette position.</i></li> </ul>
<p><b>Point 5</b></p>	<p><b>Coordination/Lobbying et partage d'expérience</b></p>
<p><b>Recommandation 2/9:</b></p>	<p><b>CREATION D'UN GROUPE DE REFLEXION OACI/UIT/ANSP</b></p> <p><i>Le séminaire recommande la création d'un Groupe de réflexion OACI/ UIT/ ANSP placé sous la coordination du bureau régional de l'UIT, chargé de définir des lignes directrices pour la gestion optimum et la protection du spectre aéronautique dans la région AFI en concertation avec l'industrie de l'aviation civile, les autorités de l'Aviation Civile, les agences de régulation des Télécommunications et les institutions de coopération régionales chargées de l'aviation civile.</i></p>

<u>Recommandation 2/10:</u>	<p><b>COOPERATION REGIONALE ET INTERNATIONALE (ASPECTS MOYENS ET RENFORCEMENT DES CAPACITES)</b></p> <p><i>Le séminaire recommande la mise en œuvre de mécanismes de coopération entre fournisseurs des services de la navigation aérienne de la région AFI d'une part et entre ANSP/AFI et ANSP /EUR d'autre part pour :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) <i>le développement des activités de gestion du spectre en zone AFI;</i></li> <li>b) <i>le renforcement des capacités en termes de ressources humaines pour mieux s'adapter aux exigences futures de la gestion des fréquences et des enjeux futurs des systèmes CNS ;</i></li> <li>c) <i>le partage d'expériences entre les différents acteurs</i></li> </ul>
<u>Recommandation 2/11</u>	<p><b>COOPERATION OACI/ANSP/UIT DANS LE RENFORCEMENT DES CAPACITES OPERATIONNELLES</b></p> <p><i>Le séminaire invite l'OACI et les ANSP à entreprendre la coordination nécessaire avec l'IUT pour permettre à l'Aviation Civile de bénéficier de plans et de programmes de formation existants et renforcer les capacités opérationnelles en matière de gestion de spectre pour la Région AFI.</i></p>
<u>Conclusion 2/4</u>	<p><b>DIFFUSION DES RESULTATS DU SEMINAIRE AU NIVEAU DES GROUPES SPECIALISES (CAFAC, APIRG, AFI/FMG, UAT....)</b></p> <p><i>Le séminaire demande au Rapporteur du Groupe Africain de Gestion des Fréquences (AFI/FMG/2) en collaboration avec l'OACI, de diffuser les résultats de ces travaux au niveau des groupes spécialisés (CNS/SG, APIRG, AFI/FMG, UAT,...) pour diligenter la prise en compte et de saisir les organismes régionaux et sous régionaux appelés à être impliqués dans le Plan d'Actions futures</i></p>

## Annexe D

### Plan d'actions

N°Tâche	Actions	Acteurs	délais
1	<i>Diffusion des résultats du séminaire</i>	<i>ASECNA/OACI</i>	<i>Mai 2011 : Communication du rapport de l'ASECNA aux bureaux régionaux de l'OACI. Juillet 2011 : Présentation du rapport au Sous-groupe CNS d'APIRG.</i>
2	<i>Poursuite de la préparation de la CMR-2012</i>	<i>OACI/ ANSP AFI /AAC</i>	<i>Action continue jusqu'en novembre 2012(niveau national, régional, interrégional et international)</i>
	<i>Exonération des redevances d'exploitation des stations de télécommunications aéronautiques et d'usage des fréquences</i>	<i>AAC/OACI</i>	<i>Action continue jusqu'à l'obtention de l'exonération dans toute la Région AFI.</i>
3	<i>Participation à la CMR</i>	<i>AAC/ ANSP AFI</i>	<i>Novembre 2012</i>
4	<i>Consolidation des bases de données AFI</i>	<i>OACI /AAC/ ANSP AFI</i>	<i>Décembre 2011</i>
5	<i>Lutte contre les brouillages</i>	<i>ANSP AFI</i>	<i>Action permanente (application des procédures, acquisition des moyens, coordination / coopération bilatérale/ multilatérale, etc.)</i>
6	<i>Désignation de points focaux</i>	<i>ANSP AFI /AAC</i>	<i>Octobre 2011</i>
7	<i>Mise en place de MOU</i>	<i>ART/AAC/ ANSP AFI</i>	<i>Décembre 2012</i>
8	<i>Coopération AFI/EUR dans le domaine du spectre</i>	<i>ANSP AFI/DGAC</i>	<i>Décembre 2011</i>
9	<i>Formation aux aspects réglementaires, techniques et opérationnels liés à la gestion et à la protection du spectre aéronautique</i>	<i>ANSP AFI/ OACI/IUT</i>	<i>Décembre 2012</i>